

Fin du malus Agirc-Arrco : pourquoi la hausse n'apparaît toujours pas sur votre compte bancaire

Fin du malus Agirc-Arrco, mais votre virement reste inchangé : explications claires pour comprendre cette hausse discrète et vérifier vos droits.



© Reworld Media

Sur le papier, la [fin du malus Agirc-Arrco](#) devait gonfler la retraite complémentaire de centaines de milliers de Français à partir du printemps 2024. Le "coefficient de solidarité" de -10 % qui rognait la pension pendant trois ans est tombé, et pourtant beaucoup de retraités ne voient toujours rien bouger sur leur relevé bancaire.

La mesure a été actée par l' **Accord national interprofessionnel du 4 octobre 2023** et concerne environ **700 000 retraités**, selon le média économique La Tribune. En théorie, la ponction de 10 % a cessé au **1er avril 2024** pour ceux qui la subissaient encore. En pratique, l'effet sur le compte peut être discret, décalé dans le temps, voire totalement invisible si l'on n'était pas éligible à cette hausse.

Fin du malus Agirc-Arrco : qui devait voir sa pension augmenter ?

Lors de la fusion des régimes en 2019, les partenaires sociaux ont instauré un **coefficient de solidarité** : une minoration de 10 % de la retraite complémentaire pendant trois ans pour les salariés partant dès le taux plein, afin de les inciter à travailler plus longtemps. [Sapiendo Retraite](#) rappelle qu'une pension Agirc-Arrco de 490 euros pouvait ainsi tomber à 441 euros pendant la durée du malus.

L'accord d'octobre 2023 a mis fin au dispositif. Depuis le 1er décembre 2023, les nouveaux retraités ne subissent

plus aucune décote temporaire. Pour ceux déjà à la retraite, la pénalité a été supprimée au 1er avril 2024, La Tribune précisant qu'"A partir de ce lundi 1er avril, quelque 700.000 personnes en France verront leurs pensions augmenter". Tous n'étaient toutefois pas encore sous malus au 31 mars, ce qui change tout sur le montant attendu.

Pourquoi la hausse n'apparaît pas encore sur votre compte bancaire

Premier cas fréquent : vous espérez une hausse alors que le malus ne s'appliquait plus, ou jamais. Si votre retraite complémentaire a débuté après le 1er décembre 2023, aucune décote temporaire n'a été prélevée. Autre situation classique, les trois ans de malus étaient déjà terminés avant avril 2024 ; la fin officielle du dispositif ne modifie alors plus votre pension.

Autre explication, plus technique, la mise à jour ne passe pas partout au même moment. Le dossier d'expertise Agirc-Arrco souligne que le versement est géré par des institutions comme Malakoff Humanis ou AG2R La Mondiale, via des traitements par lots. Modifier simultanément 700 000 paiements risquerait de déclencher les systèmes anti-fraude interbancaires, d'où un décalage de un à trois mois. Dans certains cas, la hausse brute peut aussi être en partie absorbée par les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CASA) révisés en début d'année.

Comment vérifier la fin du coefficient de solidarité dans votre dossier

Le plus sûr reste de contrôler vos droits à la source, avant d'appeler votre banque ou votre caisse. Le dossier d'expertise recommande de :

- vous connecter à votre espace personnel Agirc-Arrco via FranceConnect ;
- télécharger votre dernier décompte de paiement dans "Mes versements" ;
- repérer la ligne "Coefficient de solidarité" : elle doit afficher 0,00 euro depuis la suppression ;
- surveiller votre compte entre le 1er et le 4 du mois suivant pour repérer le rattrapage éventuel.

La Tribune rappelle qu'en raison du lundi de Pâques férié, "Comme lundi est férié, les pensionnés "le verront sur leur compte bancaire mardi 2 avril", avait indiqué le vice-président de l'Agirc-Arrco Didier Weckner, avant de préciser qu'"Il n'y a pas d'effet rétroactif". Les mois antérieurs à la date officielle ne sont donc pas remboursés. En revanche, si votre dossier est basculé en retard, les sommes encore prélevées à tort après la suppression sont régularisées en un versement unique. L'organisme d'expertise rappelle enfin que "L'erreur que 90 % des retraités commettent est de saturer les standards téléphoniques", alors que seule la messagerie sécurisée permet un traitement fiable de votre demande.